

Au cours de sa conférence de presse sur le financement des télécommunications

M. Robert Galley, ministre des postes et télécommunications, déclare :

"IL N'EST QUESTION NI DE DÉNATIONALISER NI DE DÉMANTELER LES PTT"

Le problème du financement des télécommunications est à l'ordre du jour. Au cours d'une conférence de presse prononcée le mercredi 24 septembre, le ministre, M. Robert Galley, a expliqué et précisé l'orientation prise le matin même en conseil des ministres. Voici les grandes lignes de sa déclaration.

Trois objectifs à réaliser

De tous les pays développés, la France est celui où la qualité du service téléphonique est la plus mauvaise, et c'est à juste titre qu'on a pu parler d'une crise du téléphone. La France arrive au dix-septième rang dans le monde (après l'Italie, l'Autriche, le Japon, la Finlande, la Belgique, les Pays-Bas) en ce qui concerne la densité téléphonique calculée en nombre de postes principaux pour 100 habitants. Alors que l'automatisation est intégralement réalisée en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Suisse, sans parler des Etats-Unis et de la Suède, le taux d'automatisation français reste inférieur à 75 %.

Un effort très important dans ce domaine a pourtant été réalisé depuis une dizaine d'années. Grâce à lui, le montant des investissements annuels des télécommunications a été multiplié par 4,5 au cours de ces dix années. Mais cet effort ne nous a pas permis de rattraper notre retard par rapport aux pays voisins et ce, au moment même où, du fait de l'augmentation du niveau de vie des Français et du dévelop-

pement de notre économie, la demande de télécommunications connaît une accélération brutale. Le but national à atteindre est donc d'accélérer considérablement, dans les prochaines années, la progression des investissements en télécommunications afin de combler d'ici la fin du 6^e plan la majeure partie de notre retard.

Sur le plan technique, il convient de rechercher trois objectifs.

Le premier objectif est de réaliser, en priorité absolue, un écoulement satisfaisant du trafic. Les difficultés d'obtention d'un numéro d'abonné automatique ou des tonalités, les attentes importantes deviennent en effet de plus en plus insupportables à l'usager. En partant d'une base 100 comme valeur de trafic écoulé en 1968, la valeur du trafic demandé a été de 115 pour la même année. Une estimation prudente conduit à évaluer à 210 le trafic qui sera demandé en 1973. Si les investissements devaient progresser au même rythme qu'au cours des deux années passées, c'est-à-dire 18 à 20 % en plus chaque année, le trafic écoulé pourrait, au mieux, atteindre la valeur 190 en 1973. L'effort prioritaire d'équipement à accomplir doit nous permettre de faire se rejoindre la

demande et les possibilités du réseau avant 1973. La situation n'en sera pas pour autant totalement satisfaisante. Ces évaluations ne tiennent pas compte en effet de la demande potentielle qui ne manquera pas de se manifester dès que l'écoulement du trafic sera plus aisé. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer le nombre de conversations téléphoniques par habitant en France et à l'étranger. Ce nombre s'élève, en France, à 60 par an, contre 120 en Allemagne, 140 en Angleterre et 175 aux Pays-Bas. A l'évidence, il y a actuellement en France une sous-consommation téléphonique par rapport à la situation des pays de même niveau de développement et la demande potentielle est considérable.

Le deuxième objectif est d'atteindre le plus vite possible une automatisation intégrale du réseau. Il est certain que les matériels aujourd'hui en place, tels que le semi-automatique rural et les chaînes de commutation manuelle, ont rendu des services considérables au pays par leur souplesse et grâce à la compétence et au dévouement du personnel. L'automatique intégral est cependant la forme moderne du téléphone et il faut nous y engager délibérément. Ses avantages sont évidents : écoulement homogène du trafic, rapidité d'obtention du correspondant, possibilités accrues de gestion automatisée. Le rythme actuel de progression des investissements repousserait à plus d'une dizaine d'années la date de réalisation de l'automatisation intégrale. Un tel délai est inacceptable pour

un grand pays moderne. Cet objectif doit pouvoir être atteint dans le courant de l'année 1976.

Le troisième objectif est d'augmenter, année par année, le nombre des nouveaux abonnés au téléphone. Le nombre des postes principaux pour 100 habitants, qui était de 7,1 en 1968, doit passer à 9,3 en 1973 pour atteindre 14 en 1976, ce qui représentera à cette époque plus de 7 millions et demi d'abonnés. Durant cette période, les délais, dans certains cas considérables, d'obtention du raccordement seront raccourcis.

Pour réaliser ces objectifs, il faut investir massivement.

Après une étude poussée des possibilités techniques de nos services et de notre industrie des télécommunications, il a été décidé d'augmenter le volume de travaux à engager chaque année par rapport à l'année précédente : de 42 % en 1970, de 29 % en 1971 et de 20 % au moins en 1972. Ces chiffres ambitieux correspondent au programme que nous nous sommes fixé et se trouvent en accord avec les possibilités de production industrielle de notre pays et les structures de notre administration. Ils permettront des baisses de prix importantes de la part des constructeurs et ces baisses de prix viendront s'ajouter à celles résultant d'une standardisation poussée des matériels. Les délais de livraison seront réduits. Tout sera donc mis en œuvre pour obtenir une réalisation rapide et économique des objectifs précisés plus haut.

Financement complémentaire

Dans le cadre des structures budgétaires actuelles, on ne peut « faire face ». Ainsi, en 1970, s'il est prévu de passer des commandes pour plus de 3 400 millions de francs, 2 852 millions de francs de commandes seulement pourront être couverts par des crédits budgétaires classiques. Près de 600 millions de francs de travaux devront donc,

pour la seule année 1970, être financés par d'autres ressources. Le financement complémentaire doit également devenir la règle des prochaines années. **Pour trouver ces ressources complémentaires, il faut intéresser le grand public français au financement des télécommunications**, mais cela sans nuire aux autres branches de notre économie qui ont aussi leurs besoins légitimes.

Il n'est pas question que les PTT renoncent à la possibilité d'émettre chaque année des emprunts obligataires. Mais il faut reconnaître que cette formule a ses limites. Dans l'état actuel des choses, il n'est guère possible d'accroître la part des PTT sur ce marché sans gêner le développement des autres emprunteurs publics ou privés.

Il faut donc recourir à un type de solution largement utilisé aujourd'hui dans le monde moderne : la location-vente. Mais la procédure de location-achat des équipements aux constructeurs, essayée en 1969, présente des inconvénients. Le premier, c'est qu'elle est forcément limitée à des montants assez faibles, hors de proportion avec l'effort projeté. Le deuxième, qui est tout aussi grave, c'est que les rôles de constructeur et de financier sont ainsi confondus, et cela risque de gêner l'administration pour l'établissement des programmes et la négociation des prix.

Nous sommes donc conduits à envisager la mise sur pied d'une société finan-

cière de télécommunications, complètement indépendante des constructeurs et susceptible d'intéresser à ses émissions d'actions ou d'obligations le plus grand nombre possible de souscripteurs privés. Les avantages en seront les suivants :

— d'un point de vue économique général, cette solution suscitera une épargne nouvelle, attirée moins par les possibilités de profits immédiats, que par l'espoir de gains résultant du développement et du succès de l'opération télécommunications ;

— du point de vue du développement du téléphone, elle aura l'avantage de constituer une formule d'application rapide et, dans l'ensemble, relativement économique, qui permettra de dégager des ressources de financement pour réaliser l'accélération des investissements.

L'intervention de ce mécanisme essentiellement financier doit être bien compris. **Il n'est question ni de dénationaliser, ni de démanteler les PTT.** La société de financement n'aura pas à intervenir dans le choix des opérations. C'est l'administration qui gardera l'initiative des décisions concernant les programmes et les types de matériels. La société de financement n'interviendra ni dans l'exploitation, ni dans l'entretien. Les recettes continueront naturellement à être encaissées par les PTT. Il ne s'agit donc pas de concéder tout ou partie des missions de notre grande administration.

La formule proposée pour le développement rapide des investissements dans le domaine des télécommunications ne doit donc susciter aucune inquiétude particulière. Il s'agit d'un type de solution financière couramment utilisée dans le monde industriel dont les règles s'imposent de plus en plus à notre administration. Il est certain que l'accélération de l'automatisation incluse dans notre programme pose de façon plus rapide des problèmes de reclassement pour nos opératrices. Il faut que le personnel sache que ce problème est au premier plan de nos préoccupations. Parallèlement à notre effort d'investissement, nous prendrons à temps les mesures pour trouver les solutions satisfaisantes pour tous. Dans ce même cadre, l'automatisation impose également une mutation de la qualification des agents. Dans cette perspective, les moyens et structures de formation correspondants seront réadaptés.

Tous les agents des PTT doivent, en fait, se réjouir de voir la branche des télécommunications disposer enfin des moyens matériels lui permettant de bien remplir sa mission et de satisfaire pleinement le public.